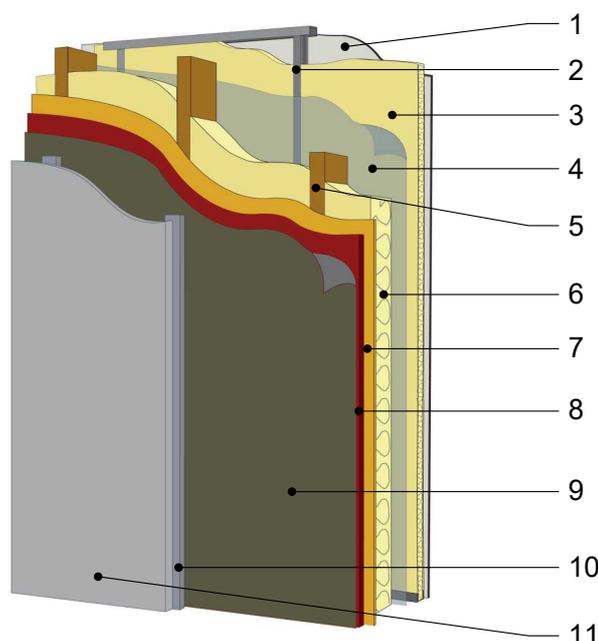
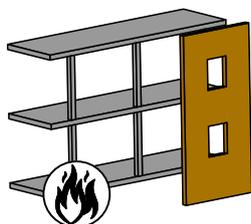


FACADE OSSATURE BOIS

pour exigences globales feu façade - écran thermique plaque A2*

Partie courante

* La mise en œuvre d'un écran thermique plaque A2 offre un plus large choix de bardage.



DESCRIPTION DES COMPOSANTS DE LA PAROI CONFORMES AU NF DTU 31.4 ET A L'APPRECIATION DE LABORATOIRE (APL) "BOIS CONSTRUCTION ET PROPAGATION DU FEU PAR LES FACADES" ET NOTAMMENT AUX CARACTERISTIQUES SUIVANTES

1 - Parement mural intérieur : 1 à 2 plaques de plâtre standard ou à résistance au feu améliorée selon exigences liées à l'ouvrage (conforme au NF DTU 25.41)

2 - Ossature métallique de contre-cloison : Ossature métallique selon NF DTU 25.41.

3 - Complément d'isolation par l'intérieur : Isolant semi rigide selon NF DTU 25.41 ou tout autre isolant mentionné dans l'APL "Bois Construction et Propagation du feu par les façades" faisant l'objet d'un DTA

4 - Pare-vapeur : $S_d \geq 18m$

5 - Montants et traverses Bois Massif (BM) ou Bois Massif Abouté (BMA) : Ep 45mm - Entraxe de 400 ou 600 mm - Elancement (rapport largeur/épaisseur) de 6 maxi - C18 ou D18 mini - Compatible classe d'emploi 2 - Résistance aux insectes à larves xylophages et termites selon l'Arrêté du 27 Juin 2006 (modifié 2010)

6 - Isolant : Semi rigide selon NF DTU 31.4 ou tout autre isolant mentionné dans l'APL "Bois Construction et Propagation du feu par les façades" faisant l'objet d'un DTA

7 - Voile de stabilité : Contreplaqué type 3S ép $\geq 7mm$ - OSB3 ép $\geq 9mm$ - Panneaux de particules type P5 $\geq 10mm$ - Panneaux LVL ép $\geq 15mm$.

8 - Ecran thermique :

- Plaque de plâtre hydrofuge de type H1 BA18 conforme à la norme NF EN 520+A1 si la durée de stabilité au feu de la structure exigée par le règlement de sécurité incendie est supérieure à 60 minutes et d'une plaque de plâtre hydrofuge de type H1 BA13 si cette durée est inférieure ou égale à 60 minutes;

- Plaque de plâtre renforcée de fibres de cellulose d'épaisseur nominale minimale 12.5 mm à minima A2-s3, d0, conforme à la norme EN 15283-2 de type GF-W1 ou GF-W2, quel que soit la durée de stabilité au feu de la structure exigée par le règlement de sécurité incendie. Ce type de plaque peut également faire office de voile de stabilité ;

- Ou tout autre type de système de plaque rigide dont la performance de réaction au feu est à minima de classe A2-s3, d0 et justifiant d'un procès-verbal (PV) de classement de résistance au feu Ei30 ou un rapport de classement (annexé à l'attestation de conformité du marquage CE).

L'écran thermique devra faire l'objet d'une caractérisation démontrant la compatibilité avec l'usage visé pour cette destination.

NOTA : Certaines plaques peuvent à la fois faire office de voile de stabilité et d'écran thermique.

9 - Pare-pluie : $S_d \leq 0,18m$

10 - Ossature secondaire : Bois ou métal - en pose verticale ou à double réseau (ossature et contre-ossature) - fixée au droit des montants en conformité avec les référentiels techniques des bardages et permettant la ventilation du complexe entre le nu intérieur du bardage et le pare-pluie

11 - Bardage ventilé : Bardage en lames, panneaux ou petits éléments décrits dans l'APL "Bois Construction et Propagation du feu par les façades"

20/02/2025

FOBF01-01

Axonométrie

Ech -

Il est rappelé à l'utilisateur qui consulte le site et utilise les informations qu'il contient, qu'il doit les utiliser sous sa seule responsabilité en vérifiant leur pertinence, leur cohérence et leur non obsolescence.

www.catalogue-bois-construction.fr